Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200057-20261005-2026-089-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2026
Publication : 07/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation




*Numéro : 2026-089*
*Codification acte : 1.1*

# DECISION

**Objet : Marché d'achat de kit transition LED pour le Théâtre du Parc**

**Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON**

**VU** la délibération n° 17 du Conseil Municipal du 21 mars 2026, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** le budget de l'exercice en cours,

**CONSIDERANT** que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a lancé une consultation relative à l'achat de kit de transition LED pour les projecteurs de la salle de spectacle,

**CONSIDERANT** les offres reçues pour cette consultation et l'analyse qui en a été faite en application des critères de jugement préétablis,

## DECIDE

**Article 1** : De procéder à la signature du marché passé selon une procédure négociée avec l'entreprise COEMAR, domiciliée en Italie, pour un montant de 32 929,74 € HT.

**Article 2 :** Le marché est conclu à compter de la date de notification.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédiée.

**Article 4 :** Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

**Article 5**: Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 5 octobre 2026

**Le Maire**
**François DRIOL**

ANDREZIEUX-BOUTHEON
MAIRIE
42160 LOIRE